

Madame Rima Abdul-Malak
Ministre de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 PARIS

Affaire suivie par : Sandrine Rolengo
113 rue Sainte 13007 Marseille

LRAR n°1A 195 198 8930 3

Paris, le 7 août 2023

Objet : Urgent - Demande de placement sous instance de classement du bâtiment situé 11 rue des Chartreux à Aix-en-Provence

Madame la Ministre,

La parcelle AP 0137 conserve une partie du quadrilatère du couvent des Chartreux dont la construction remonte au XVII^e siècle. Le bâtiment comporte deux niveaux. Au rez-de-chaussée, l'entrée et une suite de fenêtres en plein cintre et au premier étage une série de piliers rythme la façade, la partie centrale formant loggia (voir photos en pièces jointes).

Un permis de construire n° 13 001 21J0074 a été accordé qui prévoit la destruction de tous les éléments anciens du couvent. Ce permis est aujourd'hui purgé de tout recours.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir placer la parcelle ci-dessus sous le régime de l'instance de classement (article L. 621-7 du code du patrimoine) afin de trouver une solution alternative à cette démolition des derniers restes du couvent.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



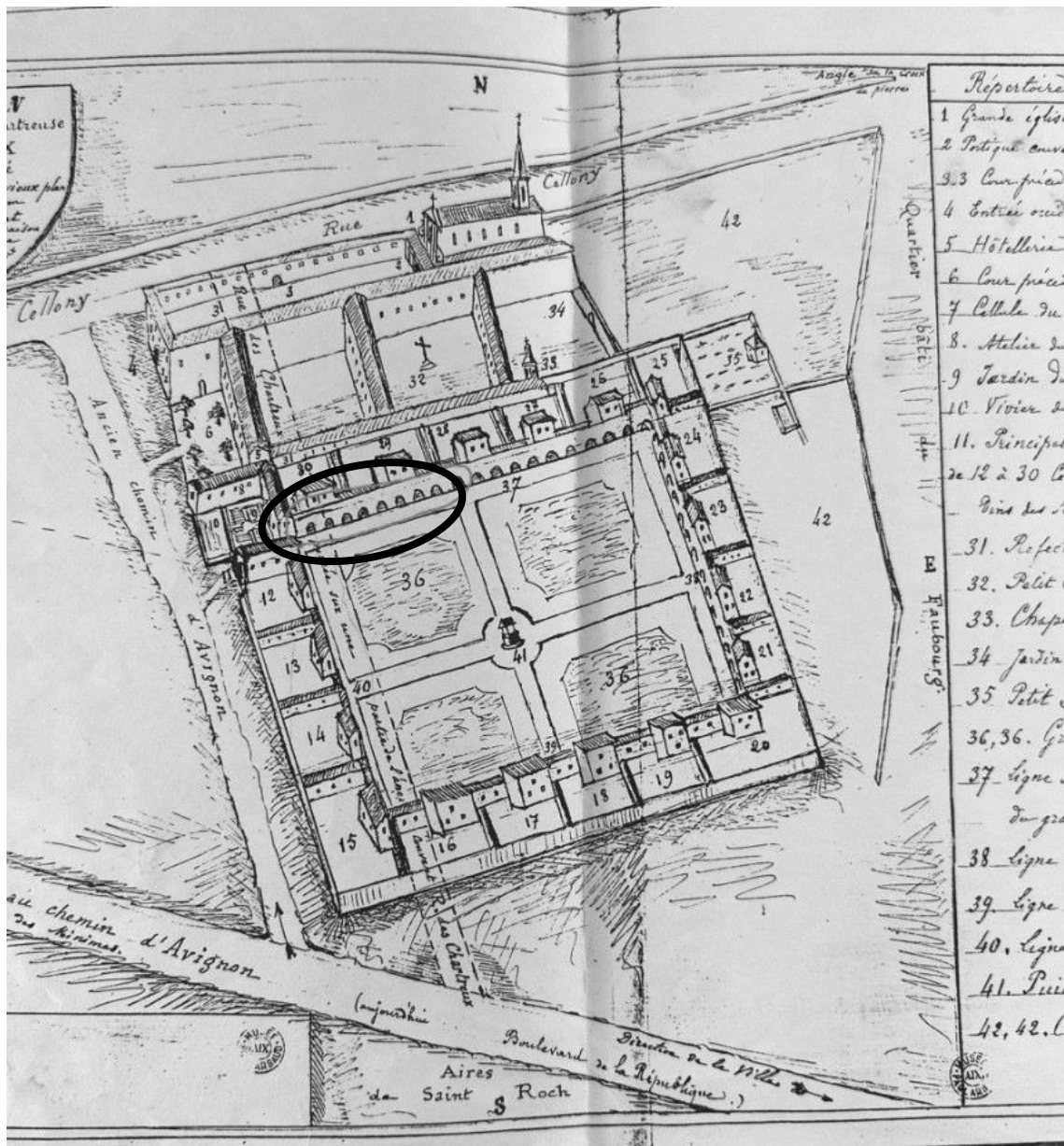
Julien LACAZE
Président de Sites & Monuments -

PJ : Photo du site et deux anciens plans du couvent

Vue du bâtiment subsistant



Ancien plan avec entourée la partie aujourd'hui conservée



Ancienne vue cavalière du couvent avec entourée en rouge la partie aujourd'hui conservée

